Dernière mise à jour le 07 décembre 2023

Comment choisir entre un CDD et un contrat intérimaire ?

CDD ou intérim ? Quel est le contrat le plus avantageux ? Quels sont les avantages et inconvénients du contrat intérimaire ? Toutes les informations pour opter pour le bon type de contrat selon votre situation.

Sommaire

- Les avantages du recours à l'intérim
- Les inconvénients du recours à l'intérim
- Quel est le contrat le plus avantageux au niveau financier ?
- Le délai de carence entre CDD est-il applicable aux missions intérimaires ?
- Qui forme l'intérimaire à la sécurité ?

Vous avez un besoin temporaire d'un salarié pour faire face à un surcroît d'activité ou remplacer un salarié absent. Le contrat de mission intérimaire, comme le CDD et quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice. **Lien article L 1251.5 du Code du Travail.**

Comment choisir alors entre le CDD et le contrat de travail temporaire ?

Les avantages du recours à l'intérim

- Embauche par l'entreprise de travail temporaire : Le salarié ne compte pas dans votre effectif. Vous n'avez pas à effectuer de formalités d'embauche, ni à établir de contrat de travail ou de fiche de paye.
- Souplesse de la date de fin de mission : Le terme de la mission intérimaire peut être avancé ou reporté à raison de 1 jour par 5 jours de travail.
- Souplesse dans le choix du travailleur temporaire : L'agence d'intérim peut vous proposer plusieurs candidats. Vous pouvez également lui demander de remplacer l'intérimaire lorsqu'il n'a pas les compétences nécessaires pour le poste.
- Economie de dépenses liées au recrutement, à la visite médicale, à la gestion administrative, ces coûts étant pris en charge par l'agence d'intérim.
- Réactivité de l'agence d'intérim : en cas de besoin urgent, l'agence d'intérim sera en mesure de vous fournir un salarié rapidement et vous fera économiser un temps précieux de recrutement.

Les agences d'intérim offrent également un large panel de services connexes : service juridique, pré-recrutement, recrutement en CDI, diagnostics, etc...

Les inconvénients du recours à l'intérim

- Période d'essai plus courte : La période d'essai d'une mission intérimaire est de 2 jours pour les contrats de de 1 mois ou moins, de 3 jours pour les contrats de 1 à 2 mois, et de 5 jours pour les contrats de plus de 2 mois).
- Surcoût lié au taux de facturation de l'agence d'intérim.

Quel est le contrat le plus avantageux au niveau financier ?

Tout dépend :

- De la durée du contrat et du taux de facturation de l'agence d'intérim.
- Du taux de facturation pratiqué par l'agence d'intérim. Sachez que celui-ci se négocie en fonction du volume d'intérimaires et de leur qualification. N'hésitez pas à mettre les agences d'intérim en concurrence.

Le délai de carence entre CDD est-il applicable aux missions intérimaires ?

Oui, il est le même que pour des CDD. Les exceptions au respect du délai de carence sont également les mêmes (remplacement, travaux urgents, etc...).

Qui forme l'intérimaire à la sécurité ?

L'entreprise utilisatrice est tenue de former le salarié intérimaire à la sécurité.

L'employeur qui recrute un intérimaire doit obligatoirement assurer sa formation lorsque des risques en matière de sécurité existent. A défaut, il peut être condamné à payer une amende appliquée autant de fois qu'il y a de salariés concernés. **Cass. crim., n° 15-80.925, 10/05/16.**

https://www.legisocial.fr/procedures-rh/recruter-regles-rapidement.html »